



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTDSSDIS.COM**

Montreuil, le 15 janvier 2020

## **2020, UNE ANNEE DE PLUS A DENONCER LES VIOLENCES..... DANS LE DESERT ?**

Les derniers chiffres officiels de l'Observatoire national de la délinquance révèlent **une augmentation du nombre d'agression de 21% entre 2017 et 2018. Une réalité qui ne date pas d'hier, puisque dénoncée depuis près de 50 ans\***.

Lors de l'audition du 23 mai 2019 par la mission d'information sur les violences envers les sapeurs-pompiers, la CGT avait évoqué que la volonté locale pour le dépôt de plainte et le recensement des agressions a une grande influence sur les chiffres qui peut en partie expliquer l'importance des écarts constatés.

**Illustration: la Haute-Saône**

Année	Interventions réalisées	Nombre de SP agressés	Nombre de SP agressés pour 10 000 interventions
2017	19 041	60	31,5
2018	22 408	2	0,9

Le rapport de la mission d'information du Sénat sur le sujet (11/12/19) constate "une augmentation constante du nombre des agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers (...)", les chiffres de l'ONDRP ne permettent d'illustrer qu'une tendance, car (...) basés sur les déclarations non obligatoires des sapeurs-pompiers concernés, et, à ce titre, peuvent sous-évaluer le phénomène (...).

**Les propositions du rapport ne permettent pas de clarifier l'information** qui remonte des SIS en catégorisant les types d'agressions, elles n'uniformisent pas non plus le type de réponse fonction du niveau de l'agression.

La proposition de désignation d'un "réfèrent sécurité", en lien avec la CATSIS ne sera pas l'accompagnant de l'agent (sur les formalités de la plainte, du suivi psy, etc), en charge du questionnaire d'évaluation précis de chaque agression à partir de menace de mort ou menace de coups (pour connaître les situations d'agressions des agents) que préconisait la CGT\*.



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTDSSDIS.COM**

**COMMUNIQUÉ**

Le rapport constate que “La violence fait désormais malheureusement partie intégrante du cadre d’intervention des sapeurs-pompiers” mais “Beaucoup ont dénoncé le fait que, face à un danger avéré ou supposé, les services de sécurité intérieure n’accompagnent pas certaines interventions des SDIS, alors que la demande leur en a été faite. La justification souvent apportée est le manque de moyens dont disposent la police et la gendarmerie pour prendre en charge l’accompagnement des sapeurs-pompiers en intervention.”

Presque rien sur le manque d’effectif des forces de l’ordre pour assurer leurs missions (qui faute de moyen sont en partie assurées par les SIS) et assurer la sécurité des sapeurs-pompiers.

#### **Le 31 décembre 2019 :**

- dans les Bouches du Rhône (13), plus d’équipe de police à partir de 2h du matin pour sécuriser les interventions malgré les jets de projectiles dont des boules de pétanques.
- dans le Bas-Rhin (67), plus de 200 véhicules brûlés, et une volonté marquée de violences physiques envers les sapeurs-pompiers.

Alors, le compte n’y est pas et les moyens des forces de l’ordre ne sont pas à la hauteur pour permettre aux agents des SIS d’assurer leurs missions en toute sécurité.

## **LE RISQUE FLASHOVER EST INHERENT A NOS MISSIONS, PAS LE RISQUE DE SE FAIRE AGRESSER !!!!**

\* [https://www.ina.fr/video/S877956\\_001/pompiers-agresses-le-cri-d-alarme-depuis-50-ans-video.html](https://www.ina.fr/video/S877956_001/pompiers-agresses-le-cri-d-alarme-depuis-50-ans-video.html)

\* <https://www.cgtdessdis.com/compte-rendu-de-laudition-par-la-mission-dinformation-du-senat-sur-les-violences-contre-les-sapeurs-pompiers-le-23-mai-2019/>

Toutes les citations sont extraites du rapport d’information sénatorial du 11 décembre 2019 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d’administration générale sur la sécurité des sapeurs-pompiers.